



Selon le réseau national des consommateurs du Cameroun(RNC), il a été constaté d'après des informations glanées auprès des consommateurs, de la matière fécale dans l'eau en sachet.

Une étude du centre Pasteur de Yaoundé avait relevé il y'a quelques années la qualité impropre des eaux en sachet. Malgré la mise en garde rien n'a changé. Cette eau d'une origine douteuse au prix raisonnable de 50 FCFA se commercialise partout. Au détriment de la santé des populations. En effet, « de la matière fécale a été retrouvé dans certaines de ces eaux dont la qualité douteuse n'est plus à démontrer.

Aussi que de nombreux consommateurs ont déjà perdu la vie à travers la consommation de whisky en sachet », dénonce le Réseau national des consommateurs Cameroun (RNC) dans un communiqué de presse rendu public ce samedi 25 janvier 2020. Rien ne filtre sur le lieu où ont été retrouvés ces déchets. Le RNC a été saisi par de nombreux consommateurs qui dénoncent la qualité douteuse de l'eau en sachet et le whisky en sachet. Ces produits sont vendus dans nos différentes villes sur l'ensemble du territoire national de la République du Cameroun. Or, rappelle le réseau, le commerce de l'eau en sachet tout comme celui du whisky en sachet est strictement interdit par les lois et règlements en vigueur au Cameroun. Même si « celui-ci continu de prospérer (...) au péril de la santé et de la vie des consommateurs », indique Francis Hervé Eyalla Saba, le président exécutif national du RNC.

Le réseau invite le ministre de la santé publique, le ministre du commerce...à prendre leurs responsabilités. Et à apporter une réponse holistique assortie de sanction à ce phénomène qui détruit la santé de nombreux consommateurs. « Nous pensons qu'il peut s'agir de laxisme mais davantage d'une l'absence de coordination de l'action gouvernementale. Ce qui est en réalité un épineux problème au sein de notre administration centrale. Une telle action a besoin de fédérer les énergies de toutes les administrations concernées. Bref une véritable opération coup de poing sur une durée moyenne de 6 à 12 mois ». Expliquait Francis Hervé Eyalla Saba, l'année dernière dans les colonnes de Baromètre communautaire.